

## **MODALITES/RÈGLEMENT DE L'OPÉRATION**

### **« Je prends soin de moi avec Crème de Couleur »**

### **aussi appelée « Mon offre Bien-Être Crème de Couleur »**

La Société Organisatrice Akzo Nobel Decorative Paints France est une société du groupe Akzo Nobel, Société Anonyme au capital de 38 000 000,00 €, dont le siège social est situé : 29 Rue Jules Uhry 60160 Thiverny Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro B 388 333 304 – organise, pour ses produits commercialisés sous la marque Dulux Valentine Crème de Couleur, une opération qui se déroulera du 01/04/2021 à 00h01 au 31/05/2021 à 23h59.

Opération avec obligation d'achat valable dans les magasins physiques participants à l'opération.

#### **Conditions de participation :**

La présente opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et DROM COM.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse, et/ou même adresse mail et/ou même adresse IP). Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer qui sera toujours la première réclamée par le foyer.

Ne peuvent participer à la présente opération : les salariés de la Société Organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La participation à cette opération implique une attitude loyale. La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants. Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs adresses emails.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplit bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans qu'il puisse causer un grief à la Société Organisatrice.

Toutes les images ou illustrations utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

Le participant est réputé être informé des risques et dangers d'internet. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage...et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronée, incorrectes ou illisibles.

La société garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée de l'opération, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

#### **Modalités de participation :**

Cette opération est annoncée sur le site [www.duluxvalentine.com/fr/les-offres-promo](http://www.duluxvalentine.com/fr/les-offres-promo) sur le web et dans les magasins participants. Le participant se rend sur le site [www.duluxvalentine.com/fr/les-offres-promo](http://www.duluxvalentine.com/fr/les-offres-promo), clique sur l'offre « Je prends soin de moi avec Crème de Couleur » et il prend connaissance des modalités.

Pour participer à cette opération, le participant devra avoir effectué au préalable l'achat d'au moins **un pot de la marque Dulux Valentine Crème de Couleur (Formats concernés : 2,5L, 2,5L + 20% gratuit, 5L et 10L) entre le 01/04/2021 et le 31/05/2021 inclus** (la date d'achat du produit nommé ci-dessus doit être antérieure à la date de participation à la présente opération).

Avant le 15 juin 2021 à 23h59 (heures françaises), le participant devra se connecter sur le site [www.duluxvalentine.com/fr/les-offres-promo](http://www.duluxvalentine.com/fr/les-offres-promo) puis :

- Le participant devra compléter l'ensemble des champs obligatoires présent sur le formulaire en ligne, à savoir : Civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse, code postale, ville, numéro de téléphone ou mobile et email.  
Le participant devra renseigner le code EAN du produit acheté et télécharger sa preuve d'achat (ticket de caisse avec la date et le libellé du produit éligible acheté entourés).
- Lors de la dernière étape de son inscription, le participant est invité à s'inscrire à l'un des 5 jeux par tirage au sort en cochant une des cases prévues à cet effet. Il choisit ainsi l'univers souhaité et le type de lot qu'il souhaiterait remporter.

Le participant recevra dans un premier temps un email l'informant de la prise en charge de sa participation. Après vérification de la preuve d'achat et de la participation, si celles-ci sont validées alors le participant recevra un second email dans sa messagerie pour l'informer de la validation de sa participation et la confirmation de sa prime (chéquier d'offre Bien-Être) ainsi que l'enregistrement de sa participation au tirage au sort sélectionné lors de son inscription.

Si la preuve d'achat d'un participant n'est pas validée, il recevra un email afin qu'il puisse compléter sa demande dans un délai de 7 jours suivant de ce dernier.

Dans le cas où le participant rencontre un souci dans le téléchargement de sa preuve d'achat ou dans la validation de sa participation sur internet, il a la possibilité d'envoyer un mail à l'adresse :

[contact-duluxvalentine@mon-offre-promo.fr](mailto:contact-duluxvalentine@mon-offre-promo.fr)

ou d'adresser leur dossier par voie postale à l'adresse suivante :

« Mon offre Bien-Être Crème de Couleur » – PGMS – B15 – 13717 Roquevaire Cedex »

Il est également possible de participer à l'opération par voie postale.

Pour participer par voie postale, le participant devra :

Avoir effectué au préalable l'achat d'au moins **un pot de la marque Dulux Valentine Crème de Couleur (Formats concernés : 2,5L, 2,5L + 20% gratuit, 5L et 10L) entre le 01/04/2021 et le 31/05/2021 inclus** (la date d'achat du produit nommé ci-dessus doit être antérieure à la date de participation à la présente opération).

- Joindre l'original entier du ticket de caisse **en entourant** : la date et le libellé du pot éligible acheté
- Sur papier libre : recopier le numéro de code-barres du pot éligible acheté.  
Inscrire ses coordonnées complètes **en majuscule** : Civilité, nom, prénom, date de naissance, téléphone, adresse complète, code postal et ville.
- Indiquer l'univers souhaité pour participer à l'un des 5 jeux par tirage au sort :
  - Univers « Détente » : pour tenter de gagner l'un des 3 SPA Intex d'une valeur unitaire de 420€ TTC
  - Univers « Cosy » : pour tenter de gagner l'un des 10 bons d'achat Becquet d'une valeur unitaire de 100€
  - Univers « Sportif » : pour tenter de gagner l'un des 20 vélos électriques d'une valeur unitaire de 1 199€ TTC
  - Univers « Soin » : pour tenter de gagner l'une des 50 pochettes Les Petits Prédiges d'une valeur unitaire de 28,80€ TTC
  - Univers « Musical » : pour tenter de gagner l'une des 20 enceintes Bluetooth FLIP 5 JBL d'une valeur unitaire de 130€ TTC

Le participant choisit ainsi l'univers souhaité et le type de lot qu'il souhaiterait remporter.

Envoyer le tout sous enveloppe suffisamment affranchie avant le 15 juin 2021 (date du ticket de caisse et cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

« Mon offre Bien-Être Crème de Couleur » – PGMS – BP15 – 13717 Roquevaire Cedex »

L'envoi de votre chéquier d'offres Bien-Être sera envoyé par voie postale à l'adresse indiquée lors de la participation dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la date réception de votre dossier complet et valide.

Ne seront pas prises en compte les participations dont les coordonnées seront incomplètes, fausses, incompréhensibles ou contraires aux présentes modalités.

**Toutes les participations complètes et conformes (web et papier) seront prises en compte pour le tirage au sort final du 15 juillet 2021.**

**Tirage au sort :**

Le 15 juillet 2021, un tirage au sort organisé par la Société de Gestion « PromoDev », déterminera 103 (cent trois) participations complètes et conformes gagnantes.

Les gagnants du jeu seront informés dans les 7(sept) jours ouvrés suivant la date du tirage au sort :

- par email dans le cadre d'une participation « web »
- par courrier dans la cadre d'une participation « papier »
- Le prénom, la première lettre du nom et le département des gagnants seront également visibles sur le site <https://www.duluxvalentine.com/fr/les-offres-promo> sur l'espace directement lié à l'opération : « Je prends soin de moi avec Crème de Couleur » pendant un délais de 15 jours.

**Dotations :**

Sont mis en jeu par tirage au sort :

- Univers « Détente » : 3 SPA Intex d'une valeur unitaire de 420€ TTC
- Univers « Cosy » : 10 bons d'achat Becquet d'une valeur unitaire de 100€
- Univers « Sportif » : 20 vélos électriques d'une valeur unitaire de 1 199€ TTC
- Univers « Soin » : 50 pochettes Les Petits Prôdiges d'une valeur unitaire de 28,80€ TTC
- Univers « Musical » : 20 enceintes Bluetooth FLIP 5 JBL d'une valeur unitaire de 130€ TTC

Les gagnants recevront leur lot à l'adresse postale indiquée sur le formulaire lors de leur inscription à l'opération, dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la date de clôture de l'opération.

Les lots ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot.

Dans le cas où le gagnant du tirage au sort ne se manifeste pas, ne répond pas aux diverses relances par mail, par appel téléphonique dans un délai de 2 mois suite au tirage au sort (du 15 juillet 2021), la Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu le gain et d'effectuer un nouveau tirage au sort pour déterminer un nouveau gagnant.

**Limitation de responsabilité :**

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, postale et/ou matérielle de quelque nature ou si ce jeu venait à être annulé pour cause de force majeure.

La Société organisatrice se réserve le droit de cesser, interrompre ou proroger le jeu en tout temps si les circonstances l'exigeaient et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être engagée de ce fait, ni du fait de problèmes d'acheminement, d'avarie, de perte et/ou de dommages causés aux lots pour une cause de force majeure.

La Société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Toute demande de justification de l'identité et/ou du domicile d'un gagnant lui sera notifiée par la Société organisatrice via une demande écrite.

La Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots.

Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entrainera l'invalidation de la participation du contrevenant.

Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides.

Chaque gagnant ne pourra remporter qu'une seule dotation sur toute la durée du jeu.

D'une manière générale, la Société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance du lot attribué ou qui pourraient affecter ledit lot.

S'agissant du lot, la responsabilité de la Société organisatrice est strictement limitée à la délivrance dudit lot effectivement et valablement gagné et offert dans le cadre du jeu. Sa responsabilité étant limitée à l'acte juridique de leur délivrance sauf dispositions légales contraires.

La Société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant son lot.

Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraînera l'élimination définitive de la participation, de même que toute tentative de tricherie d'un participant, notamment par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois.

Durant toute la durée de l'opération, la Société Organisatrice se réserve la possibilité, à tout moment si les circonstances l'exigent et notamment en cas d'événement indépendant de sa volonté, de remplacer sans préavis les dotations prévues dans l'article « Dotations » par d'autres dotations d'une valeur équivalente ou supérieure, sans qu'aucune réclamation puisse être formulée et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

**Propriété intellectuelle :**

En participant à ce jeu, les gagnants cèdent expressément à la société AkzoNobel Decorative Paints France le droit d'utiliser et de diffuser son prénom, la première lettre de son nom et son département afin de pouvoir communiquer les participations gagnantes sur le site <https://www.duluxvalentine.com/fr/les-offres-promo> dans l'espace directement lié à l'opération : « Je prends soin de moi avec Crème de Couleur » ceci sans aucun dédommagement du gagnant.

Le participant garantit que le contenu envoyé au titre de sa participation au jeu ne contrevient ni ne contreviendra jamais à des droits de propriété intellectuelle ni à des droits de tiers, ni à toute autre disposition du droit en vigueur.

**Disponibilité du règlement :**

Les modalités sont consultables et téléchargeables sur le site internet <https://www.duluxvalentine.com/fr/les-offres-promo>, sur l'espace directement lié à l'opération : « Je prends soin de moi avec Crème de Couleur »

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne.

Une copie du règlement pourra être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée par courrier à :

« Mon offre Bien-Être Crème de Couleur » – PGMS – BP15 – 13717 Roquevaire Cedex »

Les frais relatifs à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande jointe au prix d'un courrier simple au tarif lent en vigueur et à condition qu'un RIB soit joint à la demande de remboursement.

La Société Organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la SCP SYNERGIE – Huissiers de Justice associés à 13006 MARSEILLE – 21, rue Bonnefoy.

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur le site internet de l'huissier de justice.

**Informatique et libertés :**

La marque Dulux Valentine est susceptible d'adresser une newsletter par tous les moyens (email, courrier postal, SMS), aux participants qui auront coché la case « J'accepte de recevoir la newsletter de la part de Dulux Valentine » sur le formulaire de participation à l'offre « Je prends soin de moi avec Crème de Couleur ».

Les informations collectées dans le cadre de la présente opération sont destinées exclusivement à la Société Organisatrice et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelle que manière que ce soit, sauf accord préalable écrit du participant. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données nominatives le concernant.

Pour rappel :

*Article 38 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*

Toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.

Elle a le droit de s'opposer, sans frais, à ce que les données la concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale, par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur (...).

*Article 40 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*

Toute personne physique justifiant de son identité peut exiger du responsable d'un traitement que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel la concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. (...)

Pour exercer ce droit, il vous suffit d'adresser un courrier à : Akzo Nobel Decorative Paints France, Département Promotion Marketing Retail - 29 Rue Jules Uhry - 60160 Thiverny

Les données collectées sont obligatoires pour participer à l'opération. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin de l'opération et/ou de l'attribution définitive des lots sont réputées renoncer à leur participation.

**Remboursement :**

Aucun frais de participation ne sera susceptible d'être remboursé au participant.

**Litiges :**

Si une des clauses du présent règlement venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueraient à s'appliquer. Au cas où un litige naîtrait du fait d'une situation non prévue par le présent règlement, il reviendrait à la Société Organisatrice de le trancher.

Toute contestation à cette opération ou réclamation ne sera prise en considération que dans un délai d'un (1) mois à partir de la clôture de l'opération. Les difficultés d'interprétation ou d'application seront tranchées par la Société Organisatrice.

Toute contestation ou réclamation qui parviendrait entre les mains de la Société Organisatrice, passé ce délai, ne serait pas prise en compte.

**Communication :**

La présente opération est portée à connaissance des participants par les moyens suivants :

- En magasin via de la PLV
- Sur les tracts magasins
- Sur internet et les réseaux sociaux
- Via le bouche à oreille

**Acceptation du règlement :**

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le présent règlement a été déposé auprès de la SCP SYNERGIE – Huissiers de Justice associés à 13006 MARSEILLE – 21, rue Bonnefoy et régi par le droit français.

Le 23 mars 2021, à Montataire